

Conditions Générales

Investers

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent notamment les relations entre la société S2I (Swiss Innovative Investment) SA (ci-après "Investers") et le mandant/investisseur (ci-après : le "Mandant") (Investers et le Mandant pris collectivement ensemble les "Parties").

Pour être obligatoire et valable, toute modification des documents liant doit être signée par les Parties. Aucune modification du contrat par oral, par courriel, par sms, par lettre ou sous une autre forme, ne sera opposable à Investers.

Le Mandant déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et en accepter le contenu sans réserve. Aucune conditions générales contraires ne sont applicables dans la relation entre les Parties sous réserve de conditions générales spécifiques ou de documents contractuels d'Investers. Toutes éventuelles conditions générales du Mandant sont exclues.

2. Conditions générales spécifiques d'Investers

Investers propose différents types d'investissement ("crowdfunding", et "crowdlending") ainsi que différents services en lien avec l'immobilier. Investers se réserve le droit de soumettre au Mandant d'éventuelles conditions générales distinctes, cumulatives ou dérogatoires aux présentes ainsi que des documents contractuels spécifiques.

Le Mandant reconnaît, comprend et accepte qu'Investers peut intervenir en plusieurs qualités dans le cadre de ses relations avec le Mandant et ses services proposés et être soumise à des régimes juridiques distincts et différents.

3. Véracité des informations et des documents fournis à Investers

Chaque Mandant s'engage à fournir des informations véridiques à Investers ainsi qu'à lui remettre d'éventuelles pièces justificatives. Investers peut à tout moment procéder à des vérifications et demander des justificatifs au Mandant.

Le Mandant est tenu d'informer immédiatement Investers en cas de modification de sa situation financière pouvant avoir une incidence sur sa relation avec Investers.

4. Droit de refus d'Investers

Investers peut à tout moment mettre un terme à la relation contractuelle avec le Mandant sans indication de motif.

5. Risques

Le Mandant est informé des risques existant en lien avec un investissement immobilier et/ou de la réalisation d'un projet immobilier. En acceptant les présentes conditions générales, le Mandant reconnaît avoir pris connaissance et avoir compris les risques liés à un investissement immobilier. A cet égard, Imvesters rappelle que toutes informations relatives à un éventuel résultat, gain ou rendement ou autres avantages en faveur d'un Mandant sont estimatives et ne lient en aucun cas Imvesters. En raison des différents facteurs et risques potentiels et imprévisibles liés à un investissement ou à un projet immobilier, la réalité peut différer des projections mentionnées sur le site internet, de la documentation remise ou lors de contacts avec Imvesters. Le Mandant comprend et confirme être conscient des risques liés à un investissement ou la réalisation d'un projet immobilier et est invité à prendre contact avec un conseiller (par exemple : expert fiscal, avocat, conseiller en placement, conseiller immobilier, etc.) en cas de doutes par rapport aux risques et, d'une manière générale, en relation avec un investissement immobilier.

6. Défaut de garantie de résultats

Le Mandant est informé et comprend qu'Imvesters ne garantit aucun résultat quant aux projets d'investissement proposés sur son site internet, dans sa documentation ou lors de contacts avec Imvesters. Le Mandant libère Imvesters de toute responsabilité en lien avec un investissement ou un projet qui n'obtient pas le rendement escompté et renonce à toutes prétentions à l'encontre d'Imvesters.

7. Restriction d'acquisition pour les personnes à l'étranger (LFAIE)

La législation suisse contient une série de restrictions à l'acquisition de la propriété immobilière ou à celle de droits assimilés par des personnes à l'étranger (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger - "LFAIE"). Le Mandant est lui-même tenu de s'assurer de la possibilité d'investir dans les projets proposés par Imvesters et libère Imvesters de toute responsabilité ou dommage découlant de son statut de personne à l'étranger.

8. Défaut de tout conseil en placement et de recommandation

Le Mandant reconnaît et comprend qu'Imvesters ne prodigue aucun conseil en placement immobilier et ne donne aucune recommandation de placement. Chaque Mandant est donc seul responsable de ses choix et de ses investissements et des conséquences qui en découlent. Aucune information et/ou document figurant sur le site internet ou remis au Mandant ne doit être considéré comme une recommandation de placement, un conseil en placement ou une incitation à effectuer un investissement.

9. Impôts, risques fiscaux et conséquence fiscale d'un investissement immobilier

Aucune information relative aux impôts, aux risques fiscaux ou aux conséquences fiscales ne figure sur le site internet. Le Mandant est tenu de s'informer lui-même sur les impôts, les risques fiscaux et la conséquence fiscale sur son patrimoine d'un investissement immobilier ou d'un projet avec Imvesters. Chaque Mandant est conscient des risques fiscaux en lien avec l'acquisition ou la réalisation d'un bien immobilier et renonce expressément à faire valoir toute réclamation ou demande en dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour ces motifs à l'encontre d'Imvesters.

10. Exclusion de responsabilité en lien avec les informations fournies

Les informations figurant sur le site internet ou dans la documentation ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager Investers. Chaque Mandant est tenu de s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations et des documents mis à sa disposition, inscrit dans un registre national ou cantonal ou figurant sur le site internet avant de procéder à un investissement. Investers décline toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions figurant sur le site internet ou dans la documentation mise à disposition d'un Mandant. Investers ne peut en aucun cas être tenue pour responsable si une transaction n'aboutit pas pour des raisons quelconques.

11. Recommandation d'un avis externe

Investers recommande au Mandant de prendre contact avec un conseiller (par exemple : expert fiscal, avocat, conseiller en placement, conseiller immobilier, etc.) en relation avec un investissement ou un projet impliquant Investers.

12. Défaut de surveillance de l'activité d'Investers

Le Mandant est informé qu'Investers n'est pas soumise à la surveillance d'une quelconque autorité telle que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), ni à la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (rs.951.31).

13. Protection des données personnelles

Lors de l'utilisation du site internet, il se peut que des données nominatives d'un Mandant soient collectées et fassent l'objet d'un traitement informatique. Investers s'engage à traiter les données du Mandant conformément à la législation en vigueur. Chaque Mandant consent que certaines données enregistrées par Investers servent notamment à l'administration de son compte personnel et à la réalisation des prestations offertes par Investers. Le Mandant autorise et donne expressément son consentement à Investers pour que celle-ci puisse notamment :

1. faire suivre ses données enregistrées à des tiers dans la mesure où cela est indispensable pour la réalisation de ses services ;
2. utiliser les données du Mandant afin de lui envoyer de la publicité ou des offres ciblées par e-mail ou autre moyen de communication ; et,
3. communiquer les données nécessaires d'un Mandant à un tiers dans un but de recouvrement de créance(s).

Le Mandant peut, en tout temps, s'adresser à Investers pour des questions de protection des données personnelles.

14. Confidentialité et non-concurrence

Le Mandant s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes informations destinées à rester confidentielles, quelles qu'elles soient, qu'il pourrait obtenir d'Investers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, en particulier sa documentation contractuelle, sa clientèle et ses partenaires. Le Mandant s'engage, par ailleurs, à ne pas mener d'activités concurrentes, identique ou similaire à celle d'Investers sous quelque forme que ce soit.

Les obligations de confidentialité et de non-concurrence subsisteront au-delà de la fin de la relation contractuelle.

Pour chaque violation du présent article, le Mandant payera à Investers un montant de CHF 5'000.- à titre de peine conventionnelle, ainsi que tout dommage (y inclus pertes de revenus ou de profits) qui pourrait en résulter pour Investers. Le paiement de la peine conventionnelle ne saurait libérer le Mandant de l'obligation de respecter le présent article. Investers se réserve en sus le droit de requérir la cessation des activités du Mandant effectuées en violation des présentes conditions générales et de requérir des mesures provisionnelles auprès des tribunaux compétents.

15. Propriété Intellectuelle

Investers est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres, images ainsi que les noms commerciaux, marques, logo et signes distinctifs associés à Investers, reproduits ou représentés sur le site internet et/ou sa documentation et ce, pour le monde entier. Toute reproduction ou représentation partielle ou totale du site internet, de sa documentation ou de tout ou partie des éléments et autres signes précités est strictement interdite.

16. Modification des conditions générales

Investers se réserve le droit de modifier unilatéralement ses conditions générales à tout moment. En cas de changement des conditions générales, Investers en informera le Mandant. Le Mandant est également tenu de s'informer sur les conditions générales applicables. En cas de litige, les conditions générales en vigueur sont applicables. Si un contrat a été conclu avec le Mandant, celui-ci sera régi par les conditions générales en vigueur au moment de sa conclusion, sous réserve de l'application de conditions générales spécifiques.

17. Exonération de responsabilité

Le Mandant libère Investers de toute responsabilité à l'exclusion de la faute grave et du dol. Le Mandant renonce expressément à toute réclamation ou demande de dommage, y compris indirect ou consécutif comprenant notamment la perte de manque à gagner, d'économie, de production, de contrat ou d'opportunité commerciales en lien avec les informations et les documents figurant sur son site internet ou en cas de non réalisation d'un investissement ou d'un projet. Le Mandant renonce également à faire valoir toute réclamation ou demande en dommages-intérêts à l'encontre d'Investers pour des informations données par écrit ou par oral par ses organes, employés ou auxiliaires.

18. Droit applicable et tribunaux compétents

Tout contrat conclu et relations avec Investers ainsi que les présentes conditions générales sont régis par le droit suisse exclusivement.

Sous réserve d'éventuels fors impératifs, tous litiges, différends ou prétentions nés d'un contrat, d'une relation avec Investers ou des présentes conditions générales ou se rapportant à ceux-ci, seront tranchés par les tribunaux compétents au siège d'Investers.

Mentions légales :

S2I (Swiss Innovative Investment) SA, Avenue du Théâtre 1, 1005 Lausanne (VD)

Téléphone : +41 21 311 40 40 E-mail : info@investers.ch

IDE : CHE-217.181.891

Signature(s) du/des Mandant(s) :

Lu et approuvé le _____

Nom :

Prénom :

(Signature)

Lu et approuvé le _____

Nom :

Prénom :

(Signature)